

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
1 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
1 avril 2019, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présent :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Sont absent:

Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

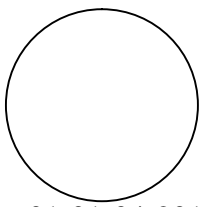
La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 4 mars 2019
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Centre de mise en valeur des Opérations dignité, représentant à l'AGA
8. Balayage des rues du village
9. Bacs à fleurs
10. Résolution TECT 2014-2018
11. Résolution MTQ, réparation route connectrice
12. Résolution MTQ, réparation trou d'homme rue Gagnon et Thériault
13. Politique de soutien aux organismes
14. Résolution MRC : procureur
15. Gala Méritas du Centre de Formations des adultes de Mont-Joli
16. Radios portatives
17. Horodateur
18. On jase-tu?
19. Dîner conférence sur les contrats municipaux
20. Demande d'appui au projet d'implantation de VISOCONFÉRENCE dans les bibliothèques
21. Formation en espace clos
22. Vacances
23. Affaires diverses :
24. Période de questions
25. Levée de la séance



01-01-04-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.
ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

02-01-04-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2019 soit adopté.
ADOPTÉE

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-01-04-2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité Que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 42 923,15 \$.
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Madame Réjeanne Ouellet fait un suivi de l'AGA et de la formation auxquelles elle a assisté. Un suivi de la correspondance est fait par la Monsieur le Maire ainsi qu'un résumé de la séance des maires du mois de mars.

7. CENTE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ, REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR L'AGA

04-01-04-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité: Que messieurs Gilles Laflamme et Bertrand Caron soient nommés représentants de la municipalité lors de l'AGA des Opérations Dignité du 4 avril prochain à Esprit-Saint.
ADOPTÉE.

8. BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE

05-01-04-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité:

Que le balayage des rues du village soit effectué par la même compagnie qui fera celui du ministère des Transports.
ADOPTÉE

9. BACS À FLEURS

06-01-04-2019

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à l'unanimité:

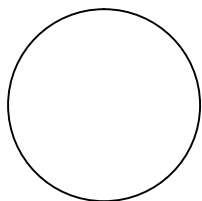
Que ce soit BMR Mont-Joli qui remplisse nos bacs à fleurs.
ADOPTÉE.

10. RÉSOLUTION TECQ 2014-2018

07-01-04-2019

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme



de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Il est proposé par madame Lucette Ouellet et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
 - la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
 - la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- ADOPTÉE.

11. RÉSOLUTION MTQ : RÉPARATION DE LA ROUTE CONNECTRICE

08-01-04-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité de Padoue demande au Ministère des Transports d'apporter les correctifs au Chemin Kempt entre Padoue et St-Octave-de-Métis qui est une route connectrice afin de la rendre sécuritaire puisque le milieu de la route est fendillée et dangereuse pour les automobilistes et encore plus pour ceux qui font de la moto.

ADOPTÉE

12. RÉSOLUTION MTQ : RÉPARATION DES TROUS D'HOMME SUR LES RUES GAGNON ET THÉRIAULT

09-01-04-2019

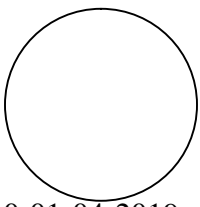
Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à l'unanimité:

De demander au Ministère des Transports d'effectuer les réparations qui sont nécessaires aux trous d'homme qui sont surélevés sur les rues Gagnon et Thériault afin d'éviter des bris automobiles et de machinerie.

ADOPTÉE.

13. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

Remis au mois prochain



10-01-04-2019

14. RÉSOLUTION MRC : PROCUREUR

Considérant que la municipalité de Padoue est insatisfaite de la manière de procéder du procureur engagé par la MRC de La Mitis pour défendre ses municipalités;

Considérant que dans le dossier qui concernait trois avis d'infraction donnés pour un montant totalisant 17 000 \$;

Considérant que la procureur avait demandé à la municipalité de Padoue si elle acceptait une entente hors cours de baisser les amendes pour les trois à 1 000 \$ chacune;

Considérant que la municipalité de Padoue avait accepté cette entente hors cours qui s'était faite uniquement par téléphone;

Considérant que lors de la présentation du dossier à la cour, la procureur a inclus une amende de la Sûreté du Québec avec le dossier de la cour municipale, ce qui ne devrait pas se faire puisque ce sont des dossiers différents;

Considérant que des infractions ont été annulées sans avoir l'autorisation de la municipalité de Padoue pour le faire;

Considérant que le total des amendes s'est soldé au total à 850,00 \$ et que la procureur a même fait enlever tous les frais de cours;

Pour tous ces motifs, il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité de Padoue demande à la MRC de La Mitis de ne pas payer la procureur pour ce dossier puisqu'elle a elle-même demandé que les frais de cours soient annulés;

Que la MRC rembourse les frais de cours annulée par cette procureur et chargés à la municipalité au montant de 342.00 \$;

Que la MRC de La Mitis soit plus vigilante dans le choix des procureurs qu'elle engage pour défendre ses municipalités dans les dossiers de cours municipale.

ADOPTÉE

15. GALA MÉRITAS DU CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI

11-01-04-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité de Padoue fasse un don de 50,00 \$ pour le Gala Méritas du Centre de Formation des adultes de Mont-Joli.

ADOPTÉE.

16. RADIOS PORTATIVES

Remis au mois prochain

17. HORODATEUR

Un horodateur sera acheté pour être installé au garage municipal.

18. ON JASE-TU

12-01-04-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité:

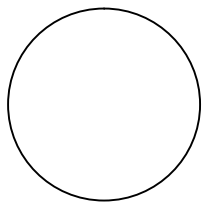
De s'inscrire à "On jase-tu" pour un rassemblement le 4 mai prochain en après-midi. Il y aura une marche autour du village et 40 tasses seront achetées pour les remettre aux personnes de la municipalité qui sont âgées de plus de 70 ans le surplus pour des prix de présence aux participants de la marche.

ADOPTÉE.

19. DINER-CONFÉRENCE SUR LES CONTRATS MUNICIPAUX

13-01-04-2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité:



D'autoriser la directrice générale à participer au dîner-conférence sur les contrats municipaux qui aura lieu le 24 avril à St-Donat. Il y aura les frais de déplacements plus le temps puisque c'est un mercredi.
ADOPTÉE.

20. APPUI À L'IMPLANTATION DE VISIOCONFÉRENCE DANS LES BIBLIOTHÈQUES

14-01-04-2019

Il est proposé par madame Lucette Ouellet et résolu à l'unanimité que:

Nous, membres du conseil municipal de Padoue considérons que l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas Saint-Laurent aura des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications.

En ce sens, nous appuyons le CRSBP dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales.

Nous reconnaissons ainsi que :

- L'implantation de la Visioconférence aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications.
- La Visioconférence contribuera au développement social des communautés.
- La Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

ADOPTÉE.

21. FORMATION EN ESPACE CLOS

15-01-04-2019

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à l'unanimité:

Que monsieur Jonathan Boucher suivre la formation en espace clos donné par la MRC de La Mitis le 29 avril prochain au coût de 200,00 \$.

ADOPTÉE.

22. VACANCES

Le bureau sera fermé les 8 et 9 avril pour vacances de la directrice.

23. AFFAIRES DIVERSES:

Aucun point à ajouter.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les 3 contribuables présents.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-01-04-2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée à 21:00 heures.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par Monsieur le Maire le 2 avril 2019.